



CONSEIL D'ETAT

Château cantonal
1014 Lausanne

Madame la Conseillère fédérale
Doris Leuthard
Cheffe du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Réf. : MFP/15017774

Lausanne, le 11 mars 2015

Réponse du Conseil d'Etat du Canton de Vaud à la consultation relative au projet "Stratégie réseaux électriques" de la Confédération

Madame la Conseillère fédérale,

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud a examiné avec attention le projet mentionné en titre. Il vous remercie de lui avoir donné la possibilité de s'exprimer sur cet important objet. Ci-dessous, il vous prie de trouver sa prise de position générale.

Le Conseil d'Etat reconnaît le caractère indispensable de la stratégie réseaux. Elle est nécessaire pour assurer à l'avenir le maintien et le développement efficace et harmonieux des réseaux électriques et pour combler les déficits en capacités de transport. Elle permettra de garantir la sécurité de l'approvisionnement tout au long de la transition énergétique découlant de la mise en œuvre de la Stratégie énergétique 2050. Dans ce sens, le Conseil d'Etat est favorable au projet présenté, concrétisé par des modifications de la LIE et de la LApEI. Il salue tout particulièrement le fait que des installations du réseau de transport puissent désormais être qualifiées du caractère d'intérêt national.

Nous constatons cependant un manque de précision dans la description des processus qui définiront le rôle des cantons, notamment dans l'élaboration des plans pluriannuels, de la planification sectorielle et du scénario-cadre. Les cantons doivent impérativement être mieux associés aux processus de décision, ils doivent pouvoir être consultés sous une forme appropriée et avoir la possibilité de proposer des modifications. Leur rôle ne saurait être limité à la seule information au public, tel que prévu à l'art 9f.

Par ailleurs nous aurions souhaité, au vu des conséquences potentiellement importantes, que l'on fasse davantage mention, dans le document explicatif, des conséquences qui pourraient découler d'une non-conclusion d'un accord sur l'électricité avec l'UE.

En annexe vous trouverez encore une série de commentaires article par article, ainsi que deux séries de réponses au "catalogue des questions", complétés d'une part par notre Direction de l'énergie et d'autre part par le Service du développement territorial.

Tout en vous réitérant nos remerciements pour nous avoir associés à cette consultation, nous vous savons gré de bien vouloir tenir compte de nos remarques dans toute la mesure du possible.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Conseillère fédérale, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

LE PRESIDENT



Pierre-Yves Maillard

LE CHANCELIER



Vincent Grandjean

Annexes

- Commentaires de détail sur les articles de loi et le rapport explicatif (annexe 1)
- Réponses au catalogue des questions (annexe 2)

Copies

- DTE-DGE
- OAE